



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 73 de l'ordre du jour

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Albanie, Argentine, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Chili, Costa Rica, El Salvador, Fédération de Russie, Guatemala, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Pérou, République dominicaine, Slovénie, Sri Lanka, Ukraine et Uruguay : projet de résolution**

### **Vingtième anniversaire de la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions 50/19 du 28 novembre 1995, 52/171 du 16 décembre 1997, 54/98 du 8 décembre 1999, 56/102 du 14 décembre 2001, 58/118 du 17 décembre 2003, 61/220 du 20 décembre 2006, 64/75 du 7 décembre 2009, 67/84 du 13 décembre 2012 et 69/134 du 12 décembre 2014,

*Réaffirmant également* ses résolutions 46/182 du 19 décembre 1991, 47/168 du 22 décembre 1992, 48/57 du 14 décembre 1993, 49/139 B du 20 décembre 1994, 50/57 du 12 décembre 1995 et 51/194 du 17 décembre 1996, ainsi que les résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social, en date des 28 juillet 1995 et 25 juillet 1996,

*Soulignant* qu'il faut coordonner les opérations de secours et les activités de développement dans les situations d'urgence humanitaire, en tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>,

*Consciente* qu'il importe de mobiliser le savoir-faire scientifique et technique de la communauté internationale pour venir en aide aux collectivités locales en mettant en place un dispositif complet de réduction des risques de catastrophe, et se

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1.



félicitant à cet égard des contributions du projet « Casques blancs » aux activités de coopération internationale menées en faveur des plus démunis dans le cadre de son mécanisme Sud-Sud,

*Consciente également* de la responsabilité du système des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale au service des pays en développement, le but étant de prévenir les catastrophes et d'en atténuer les effets, d'apporter et de coordonner l'aide et de prendre et de coordonner des mesures de relèvement visant à renforcer la résilience des collectivités, et mettant en avant le rôle de premier plan du Secrétaire général à cet égard,

*Constatant* que, face à l'ampleur et à la complexité croissantes des catastrophes et des problèmes chroniques, notamment la faim, la malnutrition et la pauvreté, la communauté internationale doit mettre au point, dans le cadre des opérations des Nations Unies, une intervention globale bien coordonnée et faciliter une transition sans heurt de la phase des secours à celles du relèvement, de la reconstruction, puis du développement,

*Constatant également* que le projet « Casques blancs » a démontré les avantages des partenariats régionaux et qu'il a encouragé la participation des populations touchées ou vulnérables aux activités de planification, de formation, de mobilisation et d'intervention immédiate en cas de catastrophe ou de situation d'urgence complexe, et prenant acte du travail effectué par le projet « Casques blancs » pour informer sur l'importance de ce corps de volontaires qualifié et organisé,

*Soulignant* qu'il faut tenir compte des différences entre les sexes ainsi que des besoins des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre de toutes les phases de la réduction des risques de catastrophe,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies<sup>2</sup>, présenté en application de ses résolutions 46/182 et 69/135, et notamment du paragraphe 85 de ce rapport, qui rappelle qu'en 20 ans d'expérience, les « Casques blancs » ont participé à plus de 260 missions d'aide humanitaire internationale;

2. *Salue* l'action menée par les Casques blancs, en concertation avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, pour promouvoir la mise en commun des expériences et des meilleures pratiques dans le domaine humanitaire par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et parrainer un certain nombre de mécanismes régionaux en faveur de l'aide humanitaire internationale;

3. *Prend note* des activités de partage d'informations menées par les Casques blancs avec plusieurs pays pour renforcer mutuellement l'aide humanitaire internationale et promouvoir le travail volontaire;

4. *Salue* l'action menée avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour renforcer le programme de réduction des risques de catastrophe et créer des outils pratiques pour la campagne intitulée « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare », ainsi que la participation active aux consultations organisées

---

<sup>2</sup> A/70/77-E/2015/64.

pour mettre au point le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030);

5. *Félicite* les volontaires nationaux et internationaux de contribuer de manière décisive à la réduction des risques de catastrophe et aux opérations de secours et de relèvement;

6. *Prend note* de l'accord signé entre les Volontaires des Nations Unies et la Commission des Casques blancs, qui prolonge jusqu'en 2017 la collaboration instituée en 1995, et invite les États Membres à chercher des moyens d'aider les Casques blancs à s'associer aux activités de leurs programmes et à envisager de fournir des ressources financières au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies;

7. *Prend note également* du renouvellement, signé en 2014, du mémorandum d'accord entre les Casques blancs et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui encadre le déploiement des Casques blancs à l'appui des opérations d'urgence menées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et salue les efforts faits par le Programme alimentaire mondial et les Casques blancs pour coordonner les mécanismes d'intégration permettant de mener une action commune au service de la sécurité alimentaire, y compris en matière d'échange d'informations entre les intervenants sur le terrain, ainsi que les activités d'aide humanitaire internationale organisées par les Casques blancs avec l'Organisation internationale pour les migrations et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;

8. *Salue* les activités internationales humanitaires organisées par les Casques blancs entre 2012 et 2015, en coordination avec les autorités nationales des pays touchés et les organismes des Nations Unies et leurs partenaires;

9. *Prend note* de l'action menée par le projet « Casques blancs » pour aider la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à promouvoir une meilleure préparation juridique à l'assistance internationale en cas de catastrophe dans les Amériques;

10. *Salue* la participation des Casques blancs à la consultation régionale organisée en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui doit avoir lieu à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016;

11. *Encourage* les Casques blancs à continuer de renforcer leur coordination avec le système humanitaire international et à étudier des mécanismes permettant de partager leurs bonnes pratiques en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe avec d'autres organisations régionales présentes dans les zones à risque, le but étant d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies dans les situations d'urgence;

12. *Invite* le Secrétaire général à continuer de considérer le projet « Casques blancs », compte tenu de l'expérience acquise, comme un bon moyen de prévenir les catastrophes humanitaires et d'en atténuer les effets;

13. *Invite également* le Secrétaire général à proposer des mesures pour améliorer la collaboration du projet « Casques blancs » avec les organismes des Nations Unies, étant donné l'expérience acquise par les Casques blancs dans le domaine international, qu'elle a saluée dans diverses résolutions, et compte tenu du

succès de l'action coordonnée qui a été menée depuis, notamment avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la santé, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Volontaires des Nations Unies, et à lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-treizième session dans une section distincte du rapport annuel sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

---